

**PROCES-VERBAL**  
**du Conseil Académique plénier du 17 février 2016**  
*(Campus de Schœlcher – Martinique)*

NOMS PRENOMS	PRESENCE
MENCE-CASTER Corinne	P
ARSENE Marie-Ange	P
<b>Collège A</b>	
COLLARD Martine	P
MANSOT Jean-Louis	P
DANIEL Justin	P
NOCK Richard	E (Procuration à Mr MANSOT)
DELCROIX Antoine	P
PREVOST Lionel	P/E (Procuration à Mr DELCROIX à partir de 15h17)
JEHEL Louis	A
MARION Gérard	P
<b>Collège B</b>	
POULLET Pascal	A
DEVOUE Elina	P
GAUCHER-CAZALIS Suzy	P
CESAIRE Thierry	P
ROGERS Dominique	E (Procuration à Mme METHELIE)
FEDEE Simone	P
<b>Collège C</b>	
LEMOINE Soazig	E (Procuration à Mr PREVOST)
VESTRIS Isabelle	A
<b>Collège D + F</b>	
HOUDEBERT Sylvain	P
MEDOUZE Colette	P
<b>Collège E</b>	
HARAL Bruno	P
BERNADINE Jean-Marc	P
<b>BIATOS</b>	
MOULANIER Cyril	P/E (Procuration à Mr DELCROIX à partir de 15h17)
METHELIE Nathalie	P
<b>Collège Etudiants</b>	
TROMPETTE Thierry	P
SAINT-AURET Natacha	A
LABRADOR Loic	A
CHOLET Stéphane	P
SIVAGER Alexandre	A
JANNETTE Etienne	A
CLOTAIL Elodie	P
TRESFIELD Anna-Léa	P
<b>Doctorants</b>	
ODACRE Elisabeth	P
CENTAURE Guillaume	P
<b>Personnalités Extérieures</b>	
SAINT-CHARLES Sophie	E (procuration à Mr QUENEHERVE)

<b>QUENEHERVE Patrick</b>	P
<b>Personnalités Extérieures</b>	
<b>FAUSTA Betty</b>	P
<b>POLENOR Danielle</b>	P
<b>INVITES</b>	
<b>DESTOUCHES Didier</b>	P
<b>SIMPHOR Jean Emile</b>	P
<b>SABIN Fernand</b>	P
<b>LAPLAIGE Charline</b>	P

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Madame Corinne MENCE-CASTER, Présidente de l'Université des Antilles, ouvre la séance à 10 heures après vérification du quorum.

Après ajout des questions diverses, l'ordre du jour est établi comme suit :

- 1) Propos liminaires de la Présidente
- 2) Validation du procès-verbal du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2015
- 3) Campagne d'emplois 2016
- 4) Affectation de nouveaux postes de Maîtres de Conférences
- 5) Nom de domaine de l'Université des Antilles
- 6) Prochaines étapes sur l'accréditation
- 7) Validation de la modification de la maquette du Diplôme de Formation Générale en sciences Médicales de l'UFR de Médecine
- 8) Demandes d'ouverture de nouveaux départements et de nouvelles options au sein des IUT de Guadeloupe et de Martinique
- 9) Projet « Leaders en devenir »
- 10) Fonctionnement du SUAPS
- 11) Questions diverses
  - Dispense de frais d'inscription pour le personnel de l'Université des Antilles qui souhaiteraient s'inscrire en VAE.
  - L'inscription des étudiants à la commission culture est à prévoir lors des inscriptions à l'Université.
  - La prévision d'un montant supplémentaire pour les pass cultures étudiants.
  - Appel à candidature pour être au conseil de la documentation.
  - La coordination des projets Intereg et la réactivation de la commission d'évaluation du Conseil académique sur les conventions et contrats.
  - Le rafraichissement de la GAOM.
  - Demande de création de poste IGE pour la maintenance de l'exploitation du bâtiment de recherche.
  - Information sur l'occupation du bâtiment de la recherche.
  - Liste des associations des campus de Guadeloupe et de Martinique.
  - Le nombre total d'étudiants inscrit à l'université.

.....

### **1) Propos liminaires de la Présidente**

La Présidente remercie les membres du Conseil pour leur présence.

Des points importants seront abordés au cours de ce Conseil, la campagne d'emplois d'enseignants chercheurs 2016, notamment.

La commission des statuts va présenter le résultat de ses travaux prochainement. La remontée au Ministère devant se faire au plus tard le 25 juin 2016.

Elle rappelle que nous devons veiller à ce que notre projet de statuts soit conforme aux dispositions légales. Il aura un impact sur les statuts des pôles et les statuts des composantes de même que sur la réorganisation de l'administration de l'université. La Présidente invite l'ensemble des responsables, à bien prendre la mesure de ce changement de référentiel. Elle indique que le Conseil Académique est la représentation de l'ensemble de l'établissement, au-delà des appartenances diverses.

La Présidente ajoute que dans un contexte de baisse démographique, nous devons être à même de maintenir l'attractivité de l'établissement.

Pour ce qui concerne la campagne d'emplois des enseignants chercheurs, la Conseil de Pôle a la compétence de répartir les emplois. Les Conseils d'UFR vont ensuite qualifier ces emplois et cette proposition de qualification devra faire l'objet d'une validation par le Conseil Académique. Le Conseil d'Administration possède la compétence de répartir les emplois entre les pôles.

Le projet d'établissement devra être adopté sur la base des plans stratégiques des pôles.

La Présidente poursuit en indiquant que l'amélioration de la qualité de la vie sur les campus est également un objectif très important. Elle cite la récente ouverture de la Maison de l'Etudiant sur le pôle Guadeloupe et le projet de création d'une structure similaire sur le pôle Martinique.

Le projet de mise en œuvre de la carte multi-service sera présenté au prochain Conseil Académique.

La Présidente rappelle la création des deux IUT en Guadeloupe et en Martinique et remercie Monsieur Antoine DELCROIX pour son action en qualité d'Administrateur provisoire de l'IUT des Antilles.

La Présidente ajoute que la dynamique de Recherche est aussi importante pour l'université et qu'elle doit être impulsée et conduire à une réflexion sur l'accompagnement des enseignants chercheurs.

La Présidente informe les membres du Conseil Académique que les personnes mises en examen dans le cadre de la procédure judiciaire de l'affaire CEREGMIA, sont interdites de contacter les personnels de l'UAG. Pour Monsieur Fred CELIMENE, cette mesure a été prise pour une durée minimale d'une année.

### **2) Validation du procès-verbal du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2015**

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou corrections à apporter au procès-verbal.

Madame GAUCHER-CAZALIS indique qu'en page 6, ligne 8 que ses propos « madame GAUCHER-CAZALIS s'interroge sur le fait que si un étudiant programme plus de 1500 heures, ce volume horaire revendrait-il en terme de coût pour l'établissement à 1500 heures » ont mal été retranscrit, et reformule en disant « qu'elle avait simplement demandé si 1500 heures programmées coûtaient 1500 heures à l'établissement ? »

Monsieur DANIEL indique que les propos qui ont été retranscrit en fin de paragraphe en page 23 « que le gouvernement français a décidé de migrer une partie des fonds qui est affecté à l'appel à projets de la recherche » n'est pas la bonne formulation, et propose la reformulation suivante : « le gouvernement français a décidé d'affecté une part importante de l'enveloppe ANR aux projets européen. »

Monsieur HOUDEBERT précise qu'il avait déjà fait parvenir à Monsieur Jean-Luc ALLARD les modifications relatifs aux dates d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque qui sont erroné en page 24. Puisqu'à la suite du Conseil académique, le Conseil d'administration et le CT ont modifiées ces dates.

Monsieur PREVOST pense qu'il serait bien d'indiqué la fin des présentations des Plan d'action Stratégique Recherche de la Guadeloupe et de la Martinique de la page 7 à la page 11, comme cela a été fait en page 12 pour séparés les présentations des discussions entre les membres du Conseil.

Monsieur Jean-Louis MANSOT remarque dans la présentation du Plan d'action Stratégique Recherche du pôle Guadeloupe en bas de page 8 et 9, un défaut de style d'écriture en passant du descriptif à l'actif.

Madame GAUCHER-CAZALIS indique qu'en page 14, paragraphe 3, le mot « en matière » est à supprimer dans la phrase «Car nous attendons les remontés des différentes composantes, en particulier dans tous les dispositifs d'innovation pour les formations, dispositifs d'utilisation **en matière** du numérique ».

En tenant compte des demandes de corrections, le procès-verbal du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2015, est soumis aux votes des membres du Conseil Académique.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Validation du procès-verbal du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2015.	Votants	29

Les membres du conseil académique plénier valident à l'unanimité le procès-verbal.

### 3) Campagne d'emploi 2016

Monsieur le Vice-Président du pôle Martinique présente les demandes de publication des postes d'enseignants chercheurs vacants sur son pôle.

Il indique qu'il a pu obtenir un équilibre intra pôle par l'affectation de deux postes au DSI et à l'IUT. Il exprime sa satisfaction en constatant que pour la première fois des composantes, en l'occurrence la Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, ont accepté de céder des supports à d'autres composantes. Des déséquilibres perdurent mais le mouvement est amorcé.

Monsieur Justin DANIEL a observé qu'il y avait des postes contingenté à l'Agrégation (article 49-2) et article 46-2.

Madame la Présidente précise que ces postes ont été traités en Conseil académique restreint, mais doivent encore être examiné au Conseil académique plénier, afin d'y être intégrer dans le PV du Conseil académique plénier.

Compte tenu de ce dispositif Monsieur le Vice -Président de la Martinique rappelle qu'il s'agissait du poste 03 PR 0416 en Histoire du droit, qui est passé en agrégation avec l'accord du ministère sur liste complémentaire après l'avis du Conseil académique plénier et le Conseil d'administration.

Monsieur le Vice -Président du pôle Guadeloupe exprime sa satisfaction d'être invité à ce Conseil Académique plénier, très attendu.

Sur le pôle Guadeloupe la campagne s'est déroulée en deux temps : le Conseil de pôle a donné son avis à la suite des remontées des composantes.

Il n'y a pas eu d'intervention préalable du pôle envers les composantes qui ont agi de façon autonome. Le Vice-Président du pôle Guadeloupe regrette qu'il n'ait pas été possible de redistribuer des postes vers des composantes ayant des besoins dans ce domaine (telles que le DPLSH, l'IUT et l'UFR STAPS), car il n'y a pas eu de supports proposés.

Les directeurs de composantes ont fait valoir 3 arguments :

- Des redéploiements ont été effectués mais à l'intérieur des composantes ;
- Ils estiment qu'il convient de procéder au redéploiement entre les pôles de façon concomitante avec le redéploiement entre les composantes ;
- L'absence d'un état des lieux complet retraçant l'historique des postes fait obstacle à un redéploiement dans l'immédiat.

Le Vice-Président du pôle Guadeloupe souhaite laisser les directeurs d'UFR prendre l'initiative de ce redéploiement important.

Il ajoute que par ailleurs certains supports sont utilisés pour le recrutement d'enseignants contractuels et d'autres pour des fonctions administratives.

Il s'ensuit un échange entre les deux Vice-Présidents de pôle, sur l'emploi du terme « déséquilibre » dans les dotations en postes. Le Vice-Président du Pôle Martinique estimant que son utilisation était inappropriée dans ce débat. Il avance que son collègue du pôle Guadeloupe était absent à une réunion organisée par la Présidente, qui avait pour objectif de faire un point complet sur la situation des emplois d'enseignants chercheurs. Il lui reproche également d'avoir adressé un courrier sur cette question, mettant en cause le pôle Martinique, aux administrateurs du Conseil Académique.

La Présidente précise que dans ce domaine, il y a des contentieux historiques, relatifs à la traçabilité de la gestion des postes. La réunion visait à faire le point sur la réalité des implantations. L'administration a établi une cartographie des emplois mais il fallait la partager avec les pôles. Les écarts sont constatés essentiellement à l'intérieur d'un même pôle et ils vont de 1 à 4.

La Présidente invite les uns et les autres à sortir de la logique de « possession » des postes afin de prendre en compte l'intérêt global de l'établissement.

Elle indique que 25 personnels de l'ancien pôle Guyane ont fait valoir leur droit d'option pour une affectation en Martinique. Mais pour le moment nous n'avons pas de certitude réelle sur la pérennité de l'attribution de ces postes à l'Université des Antilles. De plus, les profils des personnels venus par droit

d'option ne correspondent pas forcément aux besoins du pôle Martinique. Il convient donc de considérer cette question avec mesure.

Le Vice-Président du pôle Guadeloupe répond que son courrier avait pour objet de faire connaître aux membres du Conseil Académique le souhait des doyens de faire un état des lieux. Il précise par ailleurs qu'il n'était pas en mesure d'être présent à la réunion organisée par la Présidente. Il invite ses collègues à avancer sereinement dans ce dossier et à faire en sorte que les logiques de territoires puissent s'harmoniser dans le cadre de l'établissement.

En réponse à une proposition de Madame Betty FAUSTA, la Présidente indique que de nombreuses commissions ont par le passé été créées concernant la mise en place du système d'information, mais force est de constater qu'il n'existe toujours pas un tel système efficace, en dépit de l'acquisition de logiciels dédiés. Cela compromet la qualité du pilotage de l'université. Elle ajoute que cette situation est liée à l'affaire du CEREGMIA et qu'elle traduit une certaine volonté d'opacité.

C'est pour cela qu'elle a sollicité l'AMUE qui va prochainement effectuer un audit opérationnel de l'établissement dans ce domaine. La création d'une commission ad hoc serait peut-être indiquée dans le cadre de cet audit.

En réponse à une demande de Monsieur Jean-Louis MANSOT, la Présidente indique qu'elle est favorable à la transmission d'une cartographie des emplois, mais avec les réserves sur les postes pour lesquels subsistent des incertitudes. De plus, cette cartographie a déjà été transmise aux Vice-Présidents de pôle en tant que document de travail. La Présidente évoque également le fait que ce document a été irrégulièrement communiqué à la Préfecture. Elle le déplore.

Monsieur Antoine DELCROIX explique le déséquilibre entre les composantes par des facteurs historiques. En effet, les facultés qui existent depuis la création de l'université (les deux UFR de Droit et de Sciences Economiques, l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines), sont très largement les mieux dotées en emplois, alors même que le pourcentage de leurs effectifs d'étudiants est en baisse, par rapport aux composantes dispensant des formations professionnalisantes (comme les IUT). Cette évolution est nationale ; elle n'est pas propre à l'Université des Antilles.

Le Vice-Président du pôle Martinique estime qu'il faut considérer l'offre de formation dispensée sur chacun des pôles, et la mettre en perspective avec les effectifs.

Le Vice-Président du pôle Guadeloupe indique que les contrats d'objectifs et de moyens, les plans d'action stratégique vont permettre d'établir un projet d'établissement qui aura nécessairement un impact sur la campagne d'emplois. Certains considèrent à tort ou à raison que la présence des personnels ayant fait jouer leur droit d'option équivaut à une création de postes en Martinique.

La Présidente répond que leur venue a essentiellement permis de limiter le nombre des heures complémentaires, ce qui est appréciable mais ne constitue pas une création de postes.

En réponse à une observation de Madame GAUCHER CAZALIS qui remarque que le Conseil Académique ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour se prononcer sur les publications d'emplois proposées, la Présidente indique que nous sommes en phase d'appropriation de nouvelles procédures que la définition

des statuts permettra de préciser. Il serait souhaitable que nous disposions de données précises sur les heures complémentaires notamment.

Monsieur Antoine DELCROIX attire l'attention sur les disparités entre les composantes, en matière de consommation de moyens d'enseignement. Certaines d'entre elles ont les moyens de multiplier les groupes de TD ainsi que les options alors que d'autres sont contraintes de surcharger les groupes de TD pour s'en sortir. Cette donnée doit également être prise en compte.

Le Conseil Académique, réuni en formation plénière le mercredi 17 février 2016, a validé la publication des emplois d'enseignants chercheurs vacants dans le cadre de la campagne 2016, selon les modalités indiquées dans les tableaux ci-dessous :

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	<b>2</b>
	Abstention	<b>11</b>
Validation des modalités pour la campagne d'emploi 2016.	Contre	<b>0</b>
	Votants	<b>29</b>

Les membres du Conseil Académique plénier valident les modalités de la campagne d'emploi, avec deux membres ne prenant pas part au vote, et onze abstentions.

## Campagne synchronisée 2016 - Enseignants Chercheurs

### **1- PROFESSEUR DES UNIVERSITES : 11 postes**

POLE	Composante	N° poste	Spécialité	PR/MCF	Section CNU Actuelle	Section CNU demandée à la publication	Section CNU validée par le Cac
GUADELOUPE	SJE	PR 005	Modélisation macroéconomique appliqué	PR	05	pas de changement de section	05
	IUT	PR 0348	Chimie-Biochimie des aliments	PR	68	Mixte : 64-68	Mixte : 64-68
	SEN	PR 0034	Mathématique	PR	26	62 (Physiques) ou 27 (informatique)	62
		PR 0633	Mathématique	PR	26	poste demandé en section : 62	62
		PR 0040	Chimie industrielle	PR	32	pas de changement de section	Mixte 32-33
		PR 0069	Chimie Organique	PR	32	pas de changement de section	32
	PR 0238	Météorologie Physique	PR	37	pas de changement de section	37	
MARTINIQUE	FLSH	PR 0210	Littérature comparée	PR	10	pas de changement de section	10
		PR 0428	Langues et Littératures anglaises et anglo-saxonne	PR	11	pas de changement de section	11
	DSI	PR 0494	Biologie	PR	11	65	65
	FDE	PR 006	Microéconomie et économie publique	PR	05	art. 46-3 (loi 84-431) non contingenté	art. 46-3

### **2 - MAITRE DE CONFERENCES : 10 postes**

POLE	Composante	N° poste	Spécialité	PR/MCF	Section CNU Actuelle	Section CNU demandée à la publication	Section CNU validée par le Cac
GUADELOUPE	ESPE	MCF 0068	Linguistique - Langue et culture régionale créole	MCF	70	07	07
	SJE	MCF 0020	Relations internationales : zone américaines/caraïbes	MCF	04	pas de changement de section	04
	SEN	MCF 0032	Mathématique	MCF	26	pas de changement de section	26
		MCF 0323	Mathématique	MCF	26	pas de changement de section	26
		MCF 0475	Milieux denses et Matériaux	MCF	28	pas de changement de section	28
MARTINIQUE	IUT - dept HSE	MCF 0229	Chimie	MCF	32	pas de changement de section	32
	ESPE	MCF 502	Informatique -Sciences de l'éducation	MCF		27 ou 70	Mixte 27-70
	FDE	MCF 0025	Econométrie	MCF	05	pas de changement de section	05
		MCF 0278	Economie	MCF	05	pas de changement de section	05
		MCF 0308	Anglais juridique	MCF	11	11, 01, 02	Mixte 11-01-02

**Poste Contingenté : Agrégation (article 49-2 ) et Article 46-2**

POLE	Composante	Poste	Spécialité	PR/MCF	Observations	Précisions RH	Validation du Cac
MARTINIQUE	FDE	03 PR 0416	Histoire du droit	PR	AGREGATION	Agrégation : accord Ministère sur liste comp après avis du CAC Plénier et du CA	Agrégation : accord Ministère sur liste comp après avis du CAC Plénier et du CA
		02 PR 0201	Droit Public relatif à la Caraibes <b>est modifié en Droit Public Interne</b>	PR	46-3 / poste contingenté	Ministère : 1 seul poste 46-3 pour l'UA en 2016 <b>Choix à faire entre les 2 postes</b>	<b>02 PR 0201 article 46-1</b>
		02 PR 0206	Droit Public relatif à l'outre-mer	PR	46-3 / poste contingenté	Puis validation CAC Plénier et CA	<b>02 PR 0206 article 46-3</b>

#### **4) Affectation de nouveaux postes de Maîtres de Conférences.**

Monsieur Didier DESTOUCHES indique que pour le moment une demande d'affectation a été faite pour l'IUT de Saint-Claude en section 71 en Information et communication. Le Conseil académique doit émettre un avis favorable pour ce profilage.

Madame la Présidente précise que n'ayant pas de support, le DPLSH n'a pas pu formuler de demande.

Monsieur Didier DESTOUCHES ajoute que le Directeur de cette composante à tout de même formulé deux demandes, un poste en Littérature et un en Grammaire. Bien évidemment, le DPLSH est la seule composante du pôle Guadeloupe qui n'a pas de poste propre ; le DPLSH avait bénéficié d'un poste d'enseignant au moment où il y avait des postes disponibles, mais ces postes n'appartiennent pas au DPLSH.

Le Conseil Académique, réuni en formation plénière le mercredi 17 février 2016, considérant les besoins en emplois d'enseignants chercheurs des composantes du campus du Camp Jacob (Saint Claude), et en l'absence de postes vacants affectés à ces composantes, propose au Conseil d'Administration et au Conseil de Pôle, d'affecter les 3 emplois de Maîtres de Conférences supplémentaires récemment attribués par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au pôle Guadeloupe (composantes DPLSH et IUT).

Le Conseil Académique propose pour ces postes le fléchage suivant :

- **DPLSH : section 11 MCF LEA Littérature Anglaise**
- **DPLSH : section 09 MFC Grammaire et Littérature**
- **IUT : section 71 MCF Information Communication**

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	<b>1</b>
	Abstention	<b>1</b>
Validation des affectations des nouveaux postes	Contre	<b>0</b>
	Votants	<b>29</b>

Les membres du conseil académique plénier valident les modalités de la campagne d'emploi, avec un membre ne prenant pas part au vote, et une abstention.

#### **5) Nom de domaine de l'Université des Antilles.**

Madame Gilyse CAZIMIR explique que le nom de domaine est un identifiant de domaine internet qui constitue le caractère stratégique et distinctif d'une institution et permet de véhiculer son image sur internet. Ces applications les plus courantes et les plus connus sont les sites internet : « www.nom de domaine.fr », et les adresses mail « prenom.nom@ nom de domaine.fr ».

Le nom de domaine actuellement utilisé est « univ-ag.fr », et compte tenu de la transformation récente de l'UAG en UA, une migration vers un nouveau nom de domaine s'impose. Le nouveau nom de domaine devra être explicite, prononçable et facilement associé à l'Université des Antilles, car c'est un outil de

communication. Le Cybersquatteur ayant réservé un certains nombres de noms de domaine, la solution était de demandé au membre du Comité de Programmation et de Pilotage des Actions Numériques (COPPAN) de faire des propositions de nom de domaine. De consulter par la suite les membres du Conseil de Pôle et du Conseil académique pour avoir un avis, avant la délibération du Comité d'administration pour pouvoir lancé les travaux de migration au CRIG et au service informatique sur une période de 40 jours ouvrés minimum.

Suite à ce constat, le COPPAN réunit le 26 novembre 2015 a fait des propositions de noms de domaines disponibles pour l'Université des Antilles, après avoir listé les noms de domaines des universités française :

- [www.univantilles.fr](http://www.univantilles.fr)
- [www.uniantilles.fr](http://www.uniantilles.fr)
- [www.uni-antilles.fr](http://www.uni-antilles.fr)
- [www.uni-a.fr](http://www.uni-a.fr)
- [www.univa.fr](http://www.univa.fr)

Les Conseils des deux pôles universitaires, ainsi que le Conseil académique étaient invités à donner un avis consultatif au regard des propositions, sous la forme d'un classement par ordre de préférence.

Monsieur MARION trouve que parmi les noms de domaines proposés, le premier nom de domaine « [www.univantilles.fr](http://www.univantilles.fr) » est très explicite.

Monsieur BERNADINE demande quel est le devenir du nom de domaine Martinique.

Monsieur SYMPHOR précise que lors du Conseil de pôle du 16 février 2016, la question de faire figurer le radical du territoire avant l'adresse n'a pas été abordée. Pour le classement par ordre de préférence, les deux dernières adresses « [www.uni-a.fr](http://www.uni-a.fr) » et « [www.univa.fr](http://www.univa.fr) » ont été écartées, car non éloquent. Les membres du Conseil de pôle ont pour préférence les noms de domaines « [www.univantilles.fr](http://www.univantilles.fr) » et « [www.uni-antilles.fr](http://www.uni-antilles.fr) ».

Suite à la présentation de Madame Gilyse CAZIMIR, Responsable du service Communication de l'Université des Antilles, le Conseil Académique, réuni en formation plénière le mercredi 17 février 2016, sur la base des propositions du COPPAN, **a exprimé sa préférence pour le nom de domaine « [www.univantilles.fr](http://www.univantilles.fr) » (en choix 1). La proposition « [www.uni-antilles.fr](http://www.uni-antilles.fr) » a été considérée comme étant un deuxième choix.**

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>4</b>
	Votants	<b>29</b>
Niveau de préférence pour le nom de domaine en choix 1 : « <a href="http://www.univantilles.fr">www.univantilles.fr</a> »		

Les membres du Conseil Académique plénier expriment leur préférence pour le choix n°1 au nom de domaine.

## 6) Prochaines étapes sur l'accréditation.

Madame Marie-Ange ARSENE indique que le Ministère n'a pas pour le moment communiqué de calendrier précis, pour ce qui concerne la vague B, mais nous pouvons prévoir une remontée pour le mois de juin. Nous aurons prochainement la visite de représentants de l'HCERES. Il nous faudra mettre en place un groupe de travail sur cette question.

Monsieur Antoine DELCROIX ajoute que cela ne signifie pas que nous disposons de beaucoup de temps, bien au contraire. La mise en place d'un groupe de travail inter polaire a montré son efficacité pour la rédaction des statuts.

L'évaluation se décline dans 3 domaines : La formation, les unités de recherche, et l'établissement.

L'évaluation des deux premiers domaines a déjà eu lieu en 2013-2014.

La situation de l'établissement a évolué suite au changement de périmètre (de l'UAG à l'UA) et à la mise en place de l'autonomie des pôles.

Le travail dans ce domaine est bien engagé, au moins sur le pôle Guadeloupe.

Nous pouvons nous référer à l'exemple de l'Université de la réunion qui s'est vue refusée l'ouverture des formations peu attractives, à faibles effectifs (niveau Licence et Master).

Le Conseil Académique, réuni en formation plénière le mercredi 17 février 2016, **a validé le principe de la mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'élaboration du dossier d'accréditation de l'établissement.** Ce comité sera composé de 9 membres au total : 3 membres désignés par la Présidente de l'Université, 3 membres désignés par le pôle Guadeloupe et 3 membres désignés par le pôle Martinique.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	<b>1</b>
	Abstention	<b>0</b>
Validation de la mise en place d'un comité de pilotage	Contre	<b>0</b>
	Votants	<b>29</b>

Les membres du Conseil Académique plénier valident la mise en place d'un comité de pilotage, avec un membre ne prenant pas part au vote.

## 7) Validation de la modification de la maquette du Diplôme de Formation Générale en sciences Médicales de l'UFR de Médecine.

Monsieur Antoine DELCROIX indique que les étudiants de l'UFR des Sciences Médicales, à l'issue de leur 3<sup>ème</sup> année d'études, effectuent la suite de leur cursus universitaire dans des universités de France métropolitaine avec lesquelles nous avons passé des conventions. Ils reviennent aux Antilles pour leur internat en 6<sup>ème</sup> année. L'UFR de Médecine est donc très attentive à leur donner le maximum de moyens afin de réussir. La mise en place d'une UE d'enseignement libre s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Le Conseil Académique, sur la base de la décision du Conseil de l'UFR des Sciences Médicales en date du 24 septembre 2015, et du complément d'information apporté par Monsieur DELCROIX, **a validé**

**l'introduction d'une nouvelle unité d'enseignement libre, l'UE Sémiologie des détresses vitales (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales).**

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
Validation de la modification de la maquette du Diplôme de Formation	Contre	0
	Votants	29

Les membres du Conseil Académique plénier valident la modification de maquette à l'unanimité.

**8) Demandes d'ouverture de nouveaux départements et de nouvelles options au sein des IUT de Guadeloupe et de Martinique.**

Monsieur Antoine DELCROIX indique que les IUT de Guadeloupe et de Martinique demandent l'ouverture de nouveaux départements et de nouvelles options.

La procédure prévoit que ces dossiers soient examinés par les CFVU de pôle, puis par les Conseil de pôle et par le Conseil d'Administration. Le Conseil Académique n'est pas saisi, en principe selon les textes. Il ne peut émettre qu'une recommandation en la matière.

La date de remontée aux rectorats était fixée au 15 février 2016, mais il est encore possible de les soumettre. La date de remontée des rectorats au Ministère est fixée au 10 mars 2016 et elle est par contre impérative.

Les demandes de création de l'IUT de Guadeloupe sont les suivantes :

- Un département Carrières Sociales, option Animation Sociale et Socioculturelle
- Deux options : Gestion Comptable et Financière (département GEA) et Génie de l'Environnement (département GB)

Les demandes de création de l'IUT de Martinique sont les suivantes :

- Un département GEA, option Gestion et Management des Organisations (GMO)
- Un département Techniques de Commercialisation

Il s'ensuit une réflexion sur la création d'un doublon en Martinique, puisque le département GEA de l'IUT de Guadeloupe propose déjà l'option GMO. La création d'une formation en doublon n'est à priori pas souhaitable, mais d'un autre côté cette formation répond à un réel besoin en Martinique, elle a beaucoup de succès et de plus, les options des départements GEA sont de manière générale très demandées sur le plan national.

Monsieur DELCROIX ajoute qu'il faudrait vraiment avoir un extrait de délibération qui dit : après présentation des projets de transformation des nouvelles options, le conseil académique de l'Université des Antilles n'émet pas de vœux particuliers concernant les demandes au sein des IUT de Guadeloupe et de Martinique.

Le Conseil Académique, après une présentation des projets de création de nouveaux départements et de nouvelles options au sein des IUT de Guadeloupe et de Martinique, n'a pas souhaité émettre de vœux sur ces demandes.

## 9) Projet « Leaders en devenir »

Madame Maryse ARETHAS de la DOSIP (pôle Martinique) présente le projet « Leaders en devenir ».

Il s'agit d'un projet qui vise à proposer aux étudiants de Master 2 Et de Doctorat des 2 pôles, un outil d'initiation aux mécanismes de la réussite personnelle et professionnelle, sous la forme d'un séminaire ayant pour objectif de leur permettre de mieux appréhender les règles du monde du travail et la notion de leadership.

Il a été retravaillé pour s'adapter à la culture Antillaise, et se découpe en 3 axes :

- Leadership Scientifique
- Leadership Managérial
- Leadership Culturel et Sociétal

Les partenaires de ce projet sont des Institutionnels, des professionnels du secteur privé et public, associatif, et des chercheurs. Le principe reste dans la réactivité et le partage de connaissances et expériences de leader. Les intervenants feront donc ce travail à titre gracieux.

Monsieur MARION demande comment devra intervenir l'université dans ce projet, dans quel cursus s'inscrira ce projet, et a-t-il besoin d'un label ?

Madame ARETHAS indique qu'il faudrait d'abord que ce projet soit porté par l'université. Ce projet s'inscrit dans le domaine professionnel pour les étudiants de Master et les Doctorants. Les écoles de commerce proposent des séminaires de leadership de haut niveau et cela coûte très cher.

Monsieur CHOLET souhaite savoir comment ce projet sera-t-il intégrer à la maquette des étudiants de Masters 2 ? La sélection sera-t-elle axée sur les meilleurs étudiants, et quel sera le coût pour un étudiant ?

Madame ARETHAS répond que le projet ne sera pas intégrer dans la maquette, mais il y aura un système de sélection qui sera mis en place avec un comité de direction d'enseignants pour la sélection des étudiants.

Les étudiants devront présenter un CV et une lettre de motivation ; la sélection se limitera aux nombres de 20 à 25 étudiants. Ce sera au conseil d'administration de définir s'il y a aura un coût à l'étudiant.

Monsieur DANIEL précise que la formation proposé pourra être intégrer dans le cursus des doctorants, et validé comme tel.

Madame METHELIE demande pourquoi un budget prévisionnel de 35 000 euros a été prévu, alors que le courrier accompagnant le projet, mentionne que les intervenants ne sont pas rémunérés ?

Madame ARETHAS explique que le budget prévisionnel de 35 000 euros indiqué, est la somme approximative à prévoir pour le transport et l'hébergement de tous les intervenants. Madame Simone FEDEE à aussi été sollicité pour l'organisation d'un challenge sportif d'une journée avec le SUAPS.

Madame la Présidente indique que ce projet présente des enjeux de financement, l'idée est donc de donner une autorisation de poursuite de projet.

Après la présentation du projet, le Conseil Académique a donné son accord pour la poursuite de ce projet

Délibération du Conseil Académique Plénier du 17 février 2016	Ne prend pas part au vote	0
---	---------------------------	---

Accord pour la poursuite du projet « Leaders en devenir »	Abstention	0
	Contre	0
	Votants	29

Les membres du conseil académique plénier valident à l'unanimité la poursuite du projet.

#### **10) Fonctionnement du SUAPS.**

Madame Simone FEDEE explique que le SUAPS connaît un réel problème au niveau budgétaire, car les droits Sport lui ont été retirés en 2004 suite à une demande du syndicat Etudiant UNEF qui prétendait que ces droits étaient illicites. Cela nous a été préjudiciable car aux Antilles la majorité des étudiants sont boursiers et ils n'ont souvent pas la possibilité de payer des activités sportives dans des clubs privés. Suite à cette perte du droit sport, la DGF du SUAPS est passée de 170 000 € en 2002 à 55 000 € en 2004. Elle était de 65 000 € en 2014. Le SUAPS ne peut compter que sur une contribution volontaire de 10 euros, cotisation qui n'a pas été augmentée depuis 10 ans.

L'Université des Antilles fait partie des universités comptant le plus de pratiquants et dans le même temps elle dispose des ressources financières les plus faibles dans ce domaine. Le SUAPS a en ce moment besoin de 100 000 € supplémentaires afin de pouvoir fonctionner correctement.

La Présidente informe Madame FEDEE que dans l'attente que soit trouvée une solution pérenne, l'Université pourra mettre 30 000 € supplémentaires à la disposition du SUAPS pour cette année 2016.

Monsieur HOUDEBERT indique que ce problème financier est partagé par tous les services communs. Le SCD ne peut faire l'acquisition d'ouvrages. Il lui faudrait 150 000 € pour fonctionner correctement.

#### **11) Questions diverses.**

Seul l'appel à candidatures pour compléter le Conseil du SCD a pu être abordé. Vu l'heure tardive eu égard aux contraintes liées au transport aérien des membres du Conseil résidant en Guadeloupe, il est acté que les questions diverses seront traitées lors d'un prochain Conseil Plénier.

Madame la Présidente lève la séance à 16 heures 40 minutes.